

8

LA TRANSPARENCE DANS LE NUCLÉAIRE



Les barres de contrôle du réacteur.

La loi n° 2006-686, du 13 juin 2006, a permis de mettre à jour et compléter le corpus législatif s'appliquant à l'industrie nucléaire. Relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, elle régleme toute les phases de la vie d'une installation nucléaire et définit également des dispositions relatives à la transparence.

En matière de transparence, les principales dispositions de la loi sont les suivantes :

- transformation des services de l'État chargés de la sûreté nucléaire en une autorité administrative indépendante dotée de pouvoirs de police, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ;
- affirmation du droit du public à l'information sur les risques, les mesures de sûreté et de radioprotection des installations nucléaires. La loi prévoit notamment la publication par chaque exploitant d'installation nucléaire d'un rapport annuel qui présente les dispositions en matière de sûreté et de radioprotection, les incidents et accidents d'exploitation, les résultats de la surveillance des rejets et de l'environnement, les

déchets entreposés dans l'installation. Elle permet également à tout citoyen de demander aux exploitants nucléaires la communication d'informations relatives à la radioprotection et à la sûreté nucléaire¹ ;

- définition du statut, du rôle et des prérogatives des Commissions locales d'information (CLI) ;
- création du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

Pour plus d'informations, le lecteur pourra se reporter à :

- www.hctisn.fr = page d'accueil du site Internet du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.
- www.asn.fr = page d'accueil du site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire.
- energies.edf.com/edf-fr-accueil/la-production-d-electricite-edf/-nucleaire/les-centrales-nucleaires-120223.html = page d'accès aux informations des différentes centrales nucléaires françaises, notamment le rapport annuel TSN.

1. Toutes les informations ne sont cependant pas accessibles, notamment celles relevant de la confidentialité commerciale et de la protection des installations (secret défense).